



OFFRE D'EMPLOI

Journalier(e) aux travaux publics – surcroît :

Période du concours : 25 novembre au 2 décembre 2025

Date d'entrée en fonction : dès que possible

Description sommaire de l'emploi

La Ville de Richelieu est à la recherche d'un(e) journalier(ère) pour un poste temporaire, à durée indéterminée, au sein du Service des travaux publics. Sous la supervision du directeur des travaux publics, la personne retenue sera appelée à accomplir diverses tâches comme l'entretien des parcs, l'horticulture et des travaux de voirie, le tout sous la supervision du directeur des travaux publics.

Résumé des fonctions

Effectuer des tâches manuelles des travaux publics, notamment

- Creuser des tranchées, effectuer les travaux de peintures, l'installation de décorations et l'entretien de parcs et bâtiments;
- Conduire et opérer divers équipements et véhicules;
- Faire l'inventaire, opérer, nettoyer et entretenir divers équipements, outils et appareils relatifs aux travaux et s'assurer de leur bon fonctionnement;
- Être signaleur routier et de chantier, incluant l'installation de signalisation temporaire pour protéger les ouvrages, les travailleurs ainsi que le public;
- Réparer la chaussée (ex. asphalte froide);
- Participer aux divers projets de voirie;
- Participer aux activités de déneigement;
- Collaborer avec l'ensemble du personnel à l'accomplissement d'une réussite organisationnelle basée sur les valeurs et les objectifs de la Ville; S'assurer de l'entretien ménager des divers édifices de la ville de Richelieu;
- Toute autre tâche connexe requise.

Exigences obligatoires du poste

- Détenir un diplôme d'études secondaires (DES);
- Détenir un permis de conduire classe 3, valide;
- Détenir une expérience de 2 ans dans un travail similaire.

Qualités recherchées

- Faire preuve de professionnalisme;
- Faire preuve de respect et de courtoisie à l'endroit des citoyens;
- Faire preuve d'autonomie et d'initiative;
- Être apte à travailler en équipe;
- Posséder un excellent sens de l'organisation du travail et faire preuve de constance et de rigueur dans le respect des échéanciers;
- Avoir la flexibilité et l'agilité requise pour s'adapter aux situations changeantes et capacité à réorganiser rapidement les priorités;
- Bonne communication verbale;
- Apte à suivre des formations techniques afin de se perfectionner;
- Exécuter son travail de façon sécuritaire, en tout temps et en tout lieu.

Salaire et horaire

Poste syndiqué, temps plein, temporaire.

Horaire régulier de jour, 39 heures/semaine.

Conditions salariales : taux horaire entre 28,05\$ et 35,06\$ selon la convention collective en vigueur et selon l'expérience.

Dans ses tâches, la personne pourra être appelée à travailler le soir et la fin de semaine (par exemple : événements spéciaux, météo, imprévus, etc.).

Comment postuler

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae et une lettre de présentation, au plus tard le 5 décembre 2025, par courriel à rh@ville.richelieu.qc.ca.

Seules les personnes retenues seront contactées. La Ville de Richelieu souscrit au principe d'égalité des chances en emploi.